

Propositions pour moderniser le régime de réparation des accidents de travail



(<http://journalmetro.com/author/laurencehouderoy/>) Par Laurence Houde-Roy (<http://journalmetro.com/author/laurencehouderoy/>)
Métro



Roch Lafrance, porte-parole de l'UTTAM

Yves Provencier/Métro

L'Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal (UTTAM) a lancé dimanche son rapport de recommandations adressées au gouvernement provincial en vue de la modernisation du régime de réparation des accidents et des maladies du travail.

Ce régime, régi par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, est celui qui détermine les indemnités qu'a droit un travailleur en cas d'accident sur son lieu de travail.

Si les gouvernements précédents ont travaillé à la modification de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ainsi que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, les travailleurs n'ont jamais été consultés, déplore l'UTTAM. Le gouvernement de Jean Charest, en 2012, avait notamment mis sur pied le projet de loi 60 qui a été repris ensuite par le gouvernement péquiste.

«Il y a près d'un an, on s'est dit qu'il fallait donner la parole aux gens qui seront ou sont touchés par ces lois. On peut dire que cette démarche répondait à un besoin», souligne Roch Lafrance, porte-parole de l'UTTAM.

L'organisme a ainsi tâté le pouls de près de 800 travailleurs et représentants d'organisations syndicales, en plus de recevoir pas moins de 2000 commentaires en ligne sur les modifications à apporter aux lois actuelles. De là est né ce rapport présenté dimanche contenant 69 propositions adressées au gouvernement pour améliorer le régime de réparation des accidents et des maladies du travail.

Parmi les priorités déterminées par les participants, 50% des répondants ont souhaité que le Bureau d'évaluation médicale (BEM) du ministère du Travail soit aboli. L'UTTAM souhaite plutôt que le diagnostic du médecin traitant consulté par le travailleur soit respecté pour déterminer l'indemnisation à remettre en cas d'accident du travail.

«Si l'employeur ou la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) n'est pas d'accord avec l'opinion du médecin traitant, on fait voir le travailleur par un médecin supposément expert de la compagnie, puis un médecin du BEM qui est sensé faire l'arbitre. Même si c'est absurde comme verdict, la CSST est obligée d'appliquer les conclusions du BEM», critique M. Lafrance.

Rencontrée sur les lieux de la conférence de l'UTTAM, Rosa Miriam Flors, une travailleuse de la couture pendant 25 ans, a témoigné avoir éprouvé de la difficulté à faire reconnaître auprès du BEM des problèmes de dos développés en raison des mouvements répétitifs que son travail exigeait. «On m'a rencontrée pendant à peine 5 minutes, déplore-t-elle. On travaille par amour, puis finalement on nous laisse tomber», ajoute celle qui est en accord avec la proposition de l'UTTAM.

La mise à jour de la liste des maladies professionnelles reconnues par la CSST, qui n'a pas été revue depuis 1985, devrait également faire partie des priorités du gouvernement, selon les participants.

À titre d'exemple, M. Lafrance souligne que les problèmes médicaux qui découlent du travail à l'ordinateur pendant de nombreuses heures, comme le syndrome du canal carpien, ne sont toujours pas reconnus. «Comme il n'y a pas eu des changements, la loi ne s'est pas adaptée aux nouvelles conditions de travail comme l'arrivée de la micro-informatique, car en 1985, il n'y avait pas d'ordinateurs dans les bureaux», s'indigne le porte-parole.

L'UTTAM propose d'appliquer au minimum la liste créée par l'Organisation internationale du travail.

Le porte-parole indique que la moitié des travailleurs qui viennent consulter l'UTTAM ont de la difficulté à faire reconnaître leur maladie auprès de la CSST ou alors leur employeur et le BEM remettent en question le diagnostic de leur médecin traitant.

Ce rapport sera envoyé au ministère du Travail et l'UTTAM demandera une rencontre avec le ministre Sam Hamad pour lui exposer leurs recommandations. «Pour la plupart des citoyens, ce rapport peut sembler technique. Mais pour nous, si c'est adopté, ça pourrait réduire de beaucoup la misère humaine et les injustices», a lancé M. Lafrance.

L'attaché de presse du ministre n'a pas été en mesure de confirmer à Métro si des démarches sont en cours pour revoir le régime de réparation des accidents et des maladies du travail.

Aussi dans National : (/actualites/national/)

À propos	Connexion	Extra	Conditions
<u>À propos de Métro</u> (http://www.journalmetro.com/a-propos-de-metro) <u>Contactez-nous</u> (http://www.journalmetro.com/contactez-nous) <u>Annoncez avec nous</u> (/annoncez-avec-nous/) <u>Applications mobiles Métro</u> (http://www.journalmetro.com/mobile) <u>Archives Métro Montréal</u> (http://journalmetro.com/journalvirtuel) <u>Archives Métro international</u> (http://www.readmetro.com) <u>L'environnement chez Métro</u> (http://journalmetro.com/environnement/)	<u>Facebook</u> (http://www.facebook.com/pages/Metro/64790844524) <u>Twitter</u> (https://twitter.com/metromontreal) <u>Instagram</u> (http://instagram.com/journalmetro) <u>Google+</u> (https://plus.google.com/b/108325121131047683554/+journalmetro) <u>LinkedIn</u> (http://www.linkedin.com/company/metro)	<u>Métro Montréal</u> (http://journalmetro.com/journalvirtuel) <u>Métro Calgary</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?ID=6110ee03-acdc-472b-9d71-242e65655f9d) <u>Metro Edmonton</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?ID=d91faed2-f1cf-43ac-b12c-2a67eb85d750) <u>Metro Halifax</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?ID=062b608e-07b0-40ea-9834-c2c8d68c18b8) <u>Metro London</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?ID=f407babd-23ff-44f2-a46b-7c13e71b76b8) <u>Metro Ottawa</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?ID=1bc30598-6ee6-4456-b9ba-c81a09224ac9) <u>Metro Regina</u> (http://edition.pagesuite-professional.co.uk/launch.aspx?referral=other&refresh=8r1FbN20W0x7&PBID=70918aea-84f9-48dc-9503-306fdad8aee9&skip=) <u>Metro Saskatoon</u> (http://reader.metronews.ca/digital_launch.aspx?id=7b00df29-5881-40a6-b1d1-17688f906965)	<u>Directives concernant les commentaires</u> (http://www.journalmetro.com/directives-concernant-les-commentaires) <u>Launch.aspx?</u> <u>Conditions d'utilisation</u> (http://www.journalmetro.com/conditions-dutilisation) <u>Politique de protection de la confidentialité</u> (http://tctranscontinental.com/fr/privacy)